

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Denise Hebert	Numéro de permis 2021088	Date d'inspection Le 12 août 2025	
Nom de l'établissement Garderie Royaume des papillons		Numéro de téléphone (506) 743-5165	
Adresse 65 rue McLaughlin Bouctouche NB E4S 3P3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux L'inspectrice se présente sur les lieux pour effectuer l'inspection de renouvellement. Celle-ci est accueillie par l'exploitante qui indique que la garderie éducative est fermée aujourd'hui pour des vacances. L'inspectrice retournera à une date ultérieure.			

original signé par
Roxanne Benoit

Le 12 août 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Aucune signature requise

Le 12 août 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date